

Recommandations et bonnes pratiques de la Fédération Française de Course d'Orientation pour la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

(Document approuvé en Comité Directeur fédéral le 19 Août 2026)

La pratique des sports de nature connaît un développement soutenu à l'échelle nationale avec plus de 50% de Français qui pratiqueraient. À l'échelle de la Fédération Française de Course d'Orientation, le nombre de licenciés et de pratiquants demeure modeste au regard de cet engouement et des pressions exercées, mais ne dispense pas d'une vigilance quant aux impacts potentiels, directs ou indirects, sur les milieux naturels et la faune et la flore associées.

Les fédérations sportives ont de plus un rôle et un devoir d'exemplarité en la matière, notamment du fait de leur participation à l'exécution de missions de service public. Elles peuvent contribuer à façonner durablement les comportements et habitudes de leurs licenciés, de leurs ligues, comités et clubs affiliés ou agréés, partenaires et prestataires.

Dans un contexte de prise de conscience de la société (y compris les pratiquants de sports d'orientation), de la sensibilité des milieux et de la biodiversité (dérèglement climatique, risque accru d'incendies de forêts, pollutions, mitage du territoire, ...), la FFCO souhaite réaffirmer de façon forte, son engagement en faveur d'une pratique très soucieuse de l'environnement

La Fédération Française de Course d'Orientation s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontaire de développement durable et de préservation de l'environnement d'autant que les pratiquants de course d'orientation, attachés au respect des espaces naturels, contribuent également, par leur pratique, à un puissant vecteur de sensibilisation, de reconnexion à la nature et d'éducation à l'environnement.

Les mesures ci-dessous précisent nos engagements en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité dans le cadre plus général des engagements pris par la Fédération Française de Course d'Orientation :

- Agenda en faveur du développement durable,
- Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements sportifs,
- Charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives, et du partenariat avec la MAIF dans le cadre de l'opération « Sport Planète ».

Comme le montrent les différentes études d'impact collationnées par la Fédération Internationale (International Orienteering Federation) ou réalisées par la Fédération sur ses manifestations, dans la très grande majorité des cas et lorsque les cartes des milieux sensibles nous sont communiquées préalablement, l'impact de la pratique de la Course d'Orientation sur les milieux naturels et la faune est limité.

Nos évènements ont de plus une durée très limitée dans le temps (environ une demi-journée) et nos manifestations importantes ne reviennent pas sur un même site avant plusieurs années.

La FFCO rappelle et explique par ce document ses recommandations relatives aux bonnes pratiques visant à limiter au maximum l'impact de ses activités sur les milieux naturels.

Dès la préparation d'un projet et avant réalisation de la carte :

- S'informer des enjeux environnementaux existants sur la zone de course envisagée,
- Prendre contact et discuter avec les parties prenantes du site (propriétaires publics ou privés, gestionnaires, animateur Natura 2000, autres usagers : chasseurs, agriculteurs, ...) pour définir avec eux au mieux les périodes possibles et connaître les éventuelles zones sensibles
- Respecter les réglementations et procédures prévues par la loi.

Dans la préparation des circuits :

- Prendre le cas échéant, des mesures préventives adaptées, par exemple l'évitement de secteurs localisés sensibles : zones humides, stations d'espèces remarquables. Ces zones sont alors soit exclues du périmètre des cartes, soit marquées interdites sur les cartes, et peuvent aussi être matérialisées sur le terrain par du balisage pendant la durée de la course.
- Pour limiter les perturbations sur la grande faune, la rotation globale des circuits se fera dans le même sens. Veiller à définir quelques zones de tranquillité pour la faune en périphérie ou dans les zones de végétation dense qui ne sont pas empruntées par les coureurs.

Dans l'organisation de la manifestation :

- Limitation de la sonorisation de l'aire d'arrivée,
- Consignes aux coureurs précises le cas échéant sur les zones interdites,
- Faire un effort pédagogique en expliquant aux coureurs pourquoi il y a une interdiction sur une zone de la carte,
- Chiens interdits sur les parcours,
- Information des coureurs sur les enjeux locaux en matière d'environnement et de biodiversité (livret d'accueil, réseaux, sites internet, panneaux ou stands d'information sur l'aréna).

Engagements de la FFCO dans sa gouvernance

La Fédération Française de Course d'Orientation, ses organes déconcentrés et ses clubs affiliés s'engagent à :

- Organiser et planifier les activités de Course d'Orientation sur un site en ne favorisant pas une pratique "sauvage" et non encadrée.
- Poursuivre la réalisation d'études d'impact sur les milieux naturels et la biodiversité à l'occasion de certaines de ses manifestations.
- Mettre en place un réseau de personnes ressources en matière environnementale pour répondre aux interrogations des organisateurs locaux et accompagner les organisateurs de manifestations nationales ou internationales.
- Former et informer ses licenciés, au travers de sa revue fédérale « CO Mag », aux milieux naturels et à la biodiversité.